

**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
15 et 16 décembre 2005**



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 16 DECEMBRE 2005

APRES-MIDI

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 16 DECEMBRE 2005

Après-midi

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. Pierre BARRAU, Jean-Jacques BENOIT, Mme Christine BOST, MM. Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Jean-Pierre CHALARD, Yves d'AMECOURT, Michel DARGUENCE, Jean DARREMONT, Alain DAVID, Hervé De GABORY, Mme Michèle DELAUNAY, MM. Stéphan DELAUX, Mme Isabelle DEXPERT, MM. Philippe DORTHE, Michel DUCHENE, Bernard DUSSAUT, Bernard FATH, Mme Martine FAURE, MM. Jacques FERGEAU, Nicolas FLORIAN, Michel FROUIN, Bernard GARANDEAU, Jean-Marc GAÜZERE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Sébastien HOURNAU, Daniel JAULT, Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Serge LAMAISON, Henri LAURENT, Yves LECAUDEY, Alain LEVEAU, Vincent LIMINIANA, Philippe MADRELLE, Alain MAROIS, Guy MARTY, Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, MM. Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Alain PERONNAU, Philippe PLISSON, Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Guy RIFFAUD, Gilles SAVARY, Jean TOUZEAU, Guy TRUPIN, Pierre YERLES.

Excusés : MM. Pierre AUGHEY, Gérard CESAR, Philippe DUBOURG, Yves FOULON, Christian GAUBERT, Pierre LOTHAIRE, Francis MAGENTIES, Jacques MAUGEIN, Jean-François REGERE, René SERRANO, Jean-Pierre SOUBIE, Dominique VINCENT.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.

**CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES
POUR LE DOMAINE "GERARD LAGORS" A HOSTENS**

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Afin de clarifier la gestion, le domaine départemental "Gérard Lagors" est érigé en budget annexe au budget départemental.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande de nous prononcer sur les propositions suivantes, destinées à doter le domaine des moyens nécessaires à sa mission d'animation et de développement local axée sur les thèmes du sport, de la jeunesse et de l'environnement.

1. CREATIONS DE POSTES : 9 créations de postes

- 1 création en catégorie A (filiale administrative/Attaché) responsable administratif et financier du domaine

- 3 créations en catégorie C, (filiale administrative/Agents Administratifs)

- 3 créations en catégorie C, (filiale technique/Agents des Services Techniques)

- 2 créations en catégorie B (filiale Sportive/Educateurs des APS)

2. RECOURS A DES CONTRATS OCCASIONNELS POUR FAIRE FACE

A DES BESOINS SAISONNIERS 17 emplois occasionnels saisonniers

- 4 agents des services techniques pour le pôle technique-entretien

- 12 maîtres-nageurs-sauveteurs

- 1 agent administratif pour le pôle accueil-hébergement

3. RECOURS A DES VACATIONS POUR ASSURER L'ANIMATION

DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

Création de 45 jours de vacances

**4. ADAPTATION DES EFFECTIFS AUX MISSIONS DES SERVICES
ET RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE**

- Transformation d'heures de vacances en 2 emplois de catégorie C (filière technique/
Agents des Services Techniques)

**AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Rapporteur : Bernard FATH

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre aux services du Conseil Général de disposer des moyens indispensables à l'exercice de leurs missions, des transformations de postes sont nécessaires. En conséquence, Monsieur le Président nous propose :

1. ADAPTATION DES EFFECTIFS AUX BESOINS DES SERVICES ET DIRECTIONS ET ELEVATION DES NIVEAUX DE COMPETENCE

Pour la DGSD :

- 2 transformations en catégorie A (filiale administrative)
- 2 transformations en catégorie C (filiale technique)

Pour la DGAS :

- 1 transformation en catégorie A (filiale administrative)
- 1 transformation en catégorie A (filiale médico-sociale)
- 1 transformation en catégorie B (filiale médico-sociale)

Pour la DGAT :

- 1 transformation en catégorie A (filiale technique)

Pour la DGAC :

- 1 transformation en catégorie A (filiale culturelle)
- 1 transformation en catégorie B (filiale culturelle)
- 1 transformation en catégorie B (filiale administrative)

Pour la DGAJ :

- 1 transformation en catégorie B (filiale administrative)
- 1 transformation en catégorie B (filiale animation)

2. RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE

Pour la DGSD :

- 1 transformation en catégorie C (filiale administrative)

Pour la DGAS :

- 1 transformation en catégorie C (filiale technique)

- 1 transformation en catégorie C (filère administrative)

Soit au total pour l'ensemble des DGA : 16 transformations de postes

- 6 transformations en catégorie A

- 5 transformations en catégorie B

- 5 transformations en catégorie C

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

CONTRACTUELS

Rapporteur : Bernard FATH

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président nous propose :

I – De prendre en compte et d’approuver, conformément à l’article 15 de la loi 2005-843 du 26 juillet 2005, portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique et complétant l’article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les mesures suivantes :

1. La transformation de CCD en CDI de droit. Soit 9 agents de catégorie A et 1 agent de catégorie B sur emploi permanent, concernés.

2. Le bénéfice de CDI à des agents en fonction depuis 6 ans de manière continue sur des emplois permanents au vu de leur manière de servir satisfaisante. Soit 4 agents de catégorie A concernés.

A ces deux titres, il vous est proposé par ailleurs :

- D’une part, pour les agents auxquels vous aviez accordé une augmentation de rémunération lors du budget supplémentaire 2005, de prendre en compte, dans les avenants à leurs contrats transformant ces derniers en CDI, cette augmentation.

- Et d’autre part, d’accorder également à 4 agents, dont les contrats de 3 ans arrivaient à échéance durant le premier semestre 2006, une augmentation de leur rémunération correspondant à 1 échelon supplémentaire dans le grade auquel ils sont rattachés. Ceci concerne :

- 1 agent de la Direction du Développement Territorial, Mission Europe,
- 1 agent de la Direction des Infrastructures, aux carrières et gravières,
- 1 agent de la Direction de la Communication, au pôle promotion,
- 1 agent de la Direction de la Culture et de la Citoyenneté, responsable de la direction.

II - De bien vouloir délibérer sur le principe du renouvellement d’emplois de contractuels à durée déterminée, de requalification d’emplois ou de revalorisation de rémunérations :

1. Renouvellement des contrats de 4 agents en fonction dans les services du Conseil Général :

- 1 agent de catégorie A à la Direction Générale des Services du Département - DGSD
- 3 agents de catégorie A à la Direction de l’Environnement et du Tourisme - DGAC

2. Requalification d'1 emploi vacant en 1 emploi de contractuel de catégorie A à la Direction des Finances – DGAF

3. Recrutement d'un agent de catégorie A, chargé de mission projet Haut Débit, à la Direction du Développement Territorial – DGAD

4. Revalorisation de la rémunération de 2 agents en fonction dans les services du Conseil Général :

- 1 agent de catégorie A à la mission Agenda 21 - DGSD

- 1 agent de catégorie A à la Direction des Ressources Humaines – DGSD.

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT. Toutefois la commission propose la disposition complémentaire suivante :

"- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : DGAD

Pour compléter le dispositif autour du projet haut débit, la commission retient la création d'un poste supplémentaire d'agent de catégorie A, chargé de mission projet haut débit, soit 2 créations au titre du BP 2006."

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER (18) 8

RECRUTEMENT DE PERSONNELS OCCASIONNELS

Rapporteur : Bernard FATH

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, il est nécessaire de recourir au recrutement de contrats occasionnels, destinés à couvrir dans les services des besoins ponctuels et limités dans le temps (3 mois renouvelable 1 fois).

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'approuver le principe du recrutement de 20 contrats occasionnels.

Chacun de ces contrats, recruté sur la base de l'article 3 de la loi 84.53 du 26 janvier 1984, sera défini et précisé au cas par cas devant la Commission Permanente.

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**EFFET AU 1^{ER} JANVIER 2006 DES TRANSFORMATIONS DE POSTES
CONSECUTIVES A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
D'AVANCEMENTS ET DE PROMOTIONS INTERNES 2006**

Rapporteur : Bernard FATH

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des dates de Commissions Administratives Paritaires d'avancements et de promotions internes, la liste des transformations de postes résultant des listes et tableaux présentés devant les Commissions Administratives Paritaires ne peut figurer dans le rapport du Budget Primitif 2006.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose de retenir le principe de l'effet au 1^{er} janvier 2006 des propositions de promotions et d'avancement examinées par les Commissions Administratives Paritaires, qui se dérouleront au cours du premier semestre 2006.

**AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**REPRISE EN GESTION DIRECTE
DES CENTRES DE RESSOURCES MONTESQUIEU ET CONDORCET**

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

A compter du 1^{er} janvier 2006, le Conseil Général de la Gironde reprend en gestion directe les centres de ressources afin de garantir la continuité du service public.

La SEM employait six personnes. L'une d'entre elles ayant démissionné, le Conseil Général intégrera les cinq autres au personnel départemental, sans que leurs contrats subissent de modifications substantielles.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose la signature de cinq contrats à durée indéterminée, sur la base de rémunérations forfaitaires nettes, dont les montants sont comparables à ceux perçus antérieurement.

**AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Guy TRUPIN :

Deux mots seulement pour remercier le Conseil Général de l'attention qu'il a porté aux problèmes des personnels qui avaient quelques incertitudes sur leur avenir, et je voudrais m'en faire l'interprète pour adresser à vos services leurs remerciements.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**PARC IMMOBILIER DEPARTEMENTAL DES GENDARMERIES
BAIL EMPHYTEOTIQUE A LA SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE**

Rapporteur : Jacques RESPAUD

Mesdames, Messieurs,

Le Département de la Gironde est propriétaire des casernements des compagnies et de la très grande majorité des brigades territoriales de la Gironde, soit 57 casernes. Cette intervention forte de notre collectivité est un fait historique.

Depuis ces vingt dernières années les départements sont appelés à remplir des missions de service public sans cesse plus importantes. Aux lois de décentralisation des années 1980 s'ajoutent de nouvelles obligations, ce qui contraint fortement les possibilités d'action du Conseil Général.

Aussi, le Département de la Gironde a été saisi par la Société Nationale Immobilière (SNI) pour reprendre le portage financier des gendarmeries locales, et d'en assurer l'exploitation et l'amélioration.

Il est proposé un transfert du parc, à l'exception dans un premier temps des casernes de Langon et Lesparre qui font l'objet de restructuration, et de Latresne en bail avec Domofrance, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 99 ans, régi par les articles L 1311-2 et L 1311-3 du code général des collectivités territoriales, pour une redevance actualisée d'un montant de 12 M€.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose :

- de l'autoriser à signer le bail emphytéotique au profit de la Société Nationale Immobilière,
- d'adopter les crédits inscrits au projet de Budget Primitif qui s'élèveront à 270 000 € en CP en dépenses et 10 060 000 € en recettes. Le solde de la recette sera inscrit au Budget Supplémentaire.

AVIS DE LA COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT. Toutefois il convient de préciser dans la délibération :

- "que l'avis du service des domaines a été sollicité et rendu le 24 novembre 2005. Cette administration estime nécessaire qu'en raison de la durée du bail, la redevance corresponde à la valeur vénale établie pour chaque gendarmerie, sans en fixer la valeur dans le délai prévu à l'article L 3213-2 du code général des collectivités territoriales, soit avant le 9 décembre 2005. En conséquence le Département de la Gironde souhaite maintenir une redevance calculée en fonction du plan d'exploitation du parc et la durée maximale prévue par la loi pour les baux emphytéotiques".

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Ce montant de 12 M€, qui est indiqué là, est porté au projet de budget à 10 M€, je le dis pour éviter les questions tout à l'heure, parce qu'on était sur ce chiffre au moment où on a commencé les négociations. Et d'autre part ce montant sera imputé, parce que c'est la règle, en fonctionnement, nous pensions que cela irait sur de l'investissement, voilà les budgets nature et fonction. C'est-à-dire qu'en fonctionnement, il va ressortir comme une majoration de l'épargne nette, tout simplement parce que nous restons, au sens de la loi, propriétaire de ces documents puisque c'est un bail emphytéotique, ce n'est pas une vente qui est réalisée, si bien que ces 10 M€, c'est une recette de fonctionnement exceptionnelle. J'attire votre attention pour ne pas que vous en concluiez que l'épargne nette est à 10 M€ définitivement au-dessus de son niveau réel.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS
BUDGET PRIMITIF POUR 2006**

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

La Programmation Pluriannuelle des Investissements pour le seul exercice 2006 respecte les objectifs que nous avons développés et retenus lors du récent Débat sur les Orientations Budgétaires. Par ailleurs, ses principes s'inscrivent dans le cadre des précisions apportées par la réglementation, le cas échéant complétées par le Règlement Financier adopté lors de la séance de juin 2004. Nous avons en effet limité à un exercice la durée d'affectation des autorisations de programme, à l'exception de certaines AP, principalement les PPI gérés en maîtrise d'ouvrage directe. Il s'agit, par exemple, du PPI Collège ou Routes qui fait l'objet d'une planification physico-financière dans le système financier Grand Angle. Signalons à cet égard, que sa version Web devrait apporter aux utilisateurs des améliorations certaines rendant son utilisation plus confortable et laissant espérer une plus grande vulgarisation auprès des services de la collectivité.

En ce qui concerne le Budget Principal, le volume des investissements (AP et Enveloppes Prévisionnelles d'Investissement) représente 269,4 M€ pour 2006. Deux secteurs prédominant et cumulent à eux seuls 45 % de cette dotation : ce sont les collèges (24 %) suivis des Routes (21 %). Viennent ensuite les réseaux, le domaine économique (structuration économique du territoire) et le développement local.

En fonctionnement, les autorisations d'engagement (concernant en majeure partie des subventions) totalisent 17,5 M€ largement couverts par les crédits de paiement de l'année.

En ce qui concerne les budgets annexes, le montant des investissements à lancer en 2006 s'établit globalement à 5,6 M€.

En dernier lieu, il convient de signaler que nous procédons, en application du règlement financier, à l'apurement de certaines AP devenues obsolètes (solde d'opérations ou repositionnement) pour un montant de 8,2 M€.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Yves LECAUDEY :

En fait lors du débat des orientations budgétaires au mois d'octobre, nous avons arrêté la programmation triennale des investissements, mais il s'agissait d'un document de programmation, comme son nom l'indique, qui n'a pas d'ailleurs, s'agissant des orientations budgétaires, été sanctionné par un vote. Par contre le PPI l'a été. Et il s'agit aujourd'hui d'intégrer, en adéquation avec cette programmation triennale, l'année 2006 à notre projet de budget.

Bien entendu, c'est l'occasion de rappeler, ce n'est pas inutile, les règles que nous avons mises en place au Département de la Gironde, quant aux règlements financiers et les adaptations que nous faisons au fil des ans. Les autorisations de programmes ont en général une affectation d'une année, ce qui veut dire que s'il n'y a pas d'affectation au terme de l'exercice, ces affectations sont annulées et retombent au pot commun, c'est-à-dire à zéro, et peuvent faire l'objet de réinscriptions, sauf lorsqu'il s'agit d'autorisations de programmes pour les PPI à maîtrise d'ouvrage directe, c'est-à-dire en ce qui concerne nos programmes routiers ou nos programmes de construction de collèges. Et dans ce cas nous avons la maîtrise d'ouvrage, et quand on connaît les délais de réalisation d'études, on peut se permettre de donner aux autorisations de programmes que nous maîtrisons une durée de validité plus grande. D'autre part, cela nous permet d'adapter ces procédures de règlements financiers aux disponibilités de notre système d'information.

Le volume des autorisations de programmes et des enveloppes prévisionnelles d'investissement, ce sont des distinguo comptables, quoi qu'il en soit pour 2006 vous retrouvez au budget ces 269,4 M€. Si vous vous souvenez lorsque nous avons mis en place la programmation triennale des investissements, et nous étions en 2000, on était en francs, on tablait sur ces chiffres-là qui représentent aujourd'hui entre 260 et 280 M€ par an, en autorisations de programmes possibles, en sachant bien, et vous le verrez cette année, que du fait que ces autorisations de programmes ont donné lieu à des affectations tardives initialement, c'est pour cela que l'on a modifier le règlement financier, on a cette année un volume de crédits de paiement pour les investissements hors dette qui est à 281,33 M€, pour un programme d'autorisations de l'année à 269 M€. Le poids des crédits de paiement sur les autorisations de programmes antérieures nous oblige à une certaine maîtrise, mais on est dans le domaine de la programmation, de la prospective. D'où la proposition de ces 269,6 M€ qui sont essentiellement, pour la plus grande partie d'entre eux, affectés sur des programmes à maîtrise d'ouvrage départementale, 24 % vers les collèges, c'est le rappel du dossier que nous avons traité ce matin ; 21 % sur les routes départementales avant le 31 décembre 2005. C'est-à-dire notre réseau. Nous n'avons intégré aucun chiffre ni en investissement ni en fonctionnement qui intégrerait par anticipation le transfert à venir des routes nationales dans le réseau départemental. Cela ne veut pas dire qu'il ne faudra pas le faire le moment venu, mais on a essayé de dissocier. On est donc à donnée constante par rapport au crédit route, par rapport au budget précédent.

En fonctionnement, les autorisations d'engagement concernent le volume des subventions à hauteur de 17,5 M€.

Enfin sur les budgets annexes, les deux budgets du CDEF et des Transports maritimes, les autorisations de programme s'élèvent pour l'année à 5,6 M€.

Si vous totalisez tous ces engagements, vous risquez de trouver plus de 269,6 M€, tout simplement parce qu'il y a 8,2 M€ qui correspondent à des liquidations ou à des apurements d'autorisations de programme devenues obsolètes, soit parce qu'elles dépassaient le niveau de l'investissement réel, soit parce que l'opération a été annulée et redéployée.

Voilà les propositions pour les inscriptions d'autorisations de programme pour l'exercice 2006.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

GESTION DE LA DETTE 2005

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Avant d'aborder les perspectives pour 2006, il convient de considérer le bilan des actions menées au cours de l'exercice qui s'achève. Ces dernières concernent des opérations de réaménagement ou des renégociations destinées à profiter des opportunités que nous offre le marché.

Six emprunts ont été remboursés par anticipation (pour un encours global de 92,3 M€) dont certains sans refinancement. Un de ces emprunts a été remplacé par des produits dits "de pente" aux termes desquels nous bonifions notre taux en faisant une anticipation différente de celle des marchés, ce qui devrait engendrer un gain actualisé de 2,4 M€ sur un encours de 40,57 M€.

Au 31 décembre 2005, l'encours s'élève à 243,05 M€, dont 3,6 M€ concerne la Direction des Transports Maritimes. En intégrant les instruments de couverture de taux, cet encours est réparti à 50/50 entre les taux fixes et les taux révisables.

Le taux moyen s'établit à 3,54 %, plus faible qu'en 2004 (4,15 %) et la durée résiduelle moyenne est de 10 ans 5 mois pour les taux fixe et de 14 ans et six mois pour les autres.

En ce qui concerne les taux, le marché anticipe un aplatissement de la courbe des taux, c'est à dire que ces anticipations situent à moyenne échéance le coût de l'argent à court terme (un an) au même niveau que le long terme (plus de 10 ans). Toutefois, on peut douter de cette théorie car, si l'inflation est maîtrisée, les taux courts ne pourront se maintenir à plus de 3 % et, dans le cas contraire, les rendements obligataires ne devraient pas rester à leurs faibles niveaux actuels.

En conséquence, la stratégie la plus opportune sur les encours futurs, eu égard à la courbe actuelle des taux, consiste à solliciter le marché sur les produits dits "de pente" ou sur les taux fixes. Un autre objectif à poursuivre consiste à assouplir notre dette en engrangeant des produits de type OCLT afin de favoriser la gestion en trésorerie 0.

Compte tenu, par ailleurs, de la poursuite de la baisse des marges sur les index révisables dans un contexte de forte concurrence, il pourra être envisagé de renégocier certaines marges au niveau maximum d'Euribor + 0,08 %.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Il s'agit d'un dossier très technique, alors je ne vais surtout pas jouer le technicien que je ne suis pas. Je me suis instruit là encore. Mais il y a quelques notions que nous devons enregistrer et avoir au coin de la tête.

Le bilan des actions menées au cours de l'exercice qui s'achève, encore une fois vous verrez que la réduction des frais financiers par une saine gestion de la dette, telle qu'elle est pratiquée depuis des années dans cette maison, donne des résultats plus qu'intéressants, puisque le gain actualisé sur notre encours de dette, je crois que nous sommes à 14 M€. Nous sommes au bout de l'exercice et nous le comprenons facilement, c'est difficile de jouer sur des économies par renégociation et gestion de dette, au moment où les taux sont à un niveau bas que nous n'avions jamais connu. C'est une situation que nous connaissons parfaitement dans nos collectivités.

Au cours de l'exercice six emprunts ont été remboursés par anticipation pour un montant de 92,3 M€, dont certains sans refinancement. Ce qui veut dire que l'existence d'une capacité d'épargne nette, que nous avons constatée au moment du vote du BP 2005, comparée au volume de crédits de paiement que nous souhaitions inscrire et mandater pour payer les programmes d'investissement, amenait à prévoir un programme d'emprunt. S'il arrive en cours d'exercice, que l'on ait du bonus sur les recettes et que dans le même temps les taux de réalisation fassent que l'on ne consomme pas tous les crédits de paiement que l'on avait prévu de consommer, on a un disponible que l'on utilise spontanément à réduire l'endettement en renégociant des emprunts par anticipation. Ce qui nous amène à fin décembre 2005 à un encours de dette de 243 M€, dont 3,6 M€ d'ailleurs sur le compte annexe des transports maritimes, avec un taux moyen, c'est ce qui est intéressant, de 3,54 %, taux moyen de notre encours de dette aujourd'hui, qui est encore réduit. Voilà le travail de gestion de dette, ce qui est l'occasion de saluer le travail au quotidien, je ne le ferai pas cinquante fois même si cela le mériterait, du service qui, autour de Marc Fauveau et de Jacky Lebeau, gère notre dette au quotidien, avec des gains non négligeables, même si j'en arrive à regretter que notre collectivité, comme beaucoup de collectivités aujourd'hui, tire une bonne partie de ses recettes ou de ses majorations de recettes par rapport aux prévisions de la gestion de la dette. C'est-à-dire que même les collectivités publiques en sont à dégager des revenus du travail de l'argent sagement organisé. C'est un peu une révolution dans les comportements, pour autant nous sommes responsables de la santé économique du Département.

En ce qui concerne le taux, pardon pour l'aspect technique, je vais passer très vite, il y a à l'heure actuelle une guerre de tendance, d'école. Certains analystes disent que l'évolution des taux est telle qu'elle va rester figer au niveau où elle est, sinon voir encore des taux court terme baisser. Et on pourrait bien, c'est une tendance, je ne fais que répéter, voir d'ici dix ans sur cette tendance-là les emprunts court terme une année être au même taux que les emprunts long terme quinze, vingt ou trente ans. Si cela est vrai, mes chers collègues, nous avons du souci à nous faire, parce que cela voudra dire que dans ce pays le placement de capitaux ne rapporte plus, avec les conséquences sur l'appareil industriel ou de production.

Il y a une autre tendance qui dit qu'économiquement cela n'est pas possible que les taux court terme et les taux long terme convergent pour devenir confondus, pour être sur une

seule courbe, sur une tangente des courbes ; c'est ce que l'on appelle cette école, cette tendance, les taux de pente, c'est le terme technique que je n'ai pas inventé, que je répète.

Face à cette thèse, et il y en a une autre qui développe le point de vue suivant, confusion des taux court terme et long terme impossible, économiquement dans les quatre-vingt ans les courbes vont à nouveau se séparer, et le court terme et le long terme vont retrouver des différences, bien entendu. On vous propose des emprunts adossés au cours des marchés, et d'adosser à ces prêts un dispositif par lequel, vous avez cotiser pour prendre ce risque, si les taux repartent en divergence la différence sera imputée en moins sur les taux que vous avez souscrits, avec un seuil bien entendu, un plafond. Et si la thèse se confirme vous paierez la différence avec un plafond là aussi. C'est l'opportunité que nous avons choisie sur le rapport de notre cabinet qui nous aide sur la gestion de dette, Michel Klopfer que vous avez rencontré ici. Il apparaît en plus que les commissions sur les prêts à taux variables qui sont indexés, le plus souvent sur un Euribor, donnent lieu à des commissions et que nous pouvons renégocier. On en est là avec les organismes prêteurs. Ce qui doit attirer notre attention, les organismes prêteurs en sont à accepter avec les grandes collectivités la renégociation de leur commission, et nous allons engager cette opération.

Il s'agit d'un compte rendu à l'assemblée de la gestion de dette. Notre endettement arrive à peu près à son terme. Nous avons mis six ans pour diminuer notre endettement de 136 M€. Nous sommes au bout de l'exercice, vous le verrez dans la présentation du budget, mais la satisfaction, et je remercie l'équipe qui nous permet de faire cela, non seulement on a réduit l'encours de la dette, mais on est à 54 % de taux fixe et 46 % de taux variable, c'est aussi un des objectifs que l'on s'était donné. Un temps on croyait qu'il fallait forcer davantage sur les taux fixes, il semble qu'aujourd'hui il y ait une relative renverse avec les taux de pente.

En tout cas voilà la situation de l'encours et les résultats de la politique menée, en même temps que les orientations que nous proposons à cette assemblée pour l'exercice qui vient.

Nicolas FLORIAN :

L'essentiel a été dit, mais j'en profite, à notre tour, pour nous féliciter de la gestion de la dette dans ce Département, et féliciter les agents et les responsables qui au quotidien s'occupent de cela.

On remarque, et j'avoue que je fais mon autocritique. Il y a quelques années j'expliquais ici même, allez, que le désendettement se faisait peut-être à marche forcée, aujourd'hui on ne peut que s'en louer vu la situation de nos budgets. Donc tant mieux. L'encours de la dette a fortement baissé. On s'aperçoit que notre capacité de désendettement est très au-dessus, beaucoup plus favorable que les autres départements. Je ne vais pas vous donner des chiffres que vous devez connaître. Mais on est dans les tranches hautes, et d'autant plus que l'on garde encore, même si cette année l'autofinancement baisse, on reste encore parmi les départements qui ont un autofinancement au-dessus de la moyenne.

Pour finir, et sur le pari qui est fait sur l'avenir, je rejoins votre analyse, et certains partagent cette doctrine de l'école des taux de la pente, avec comme argument que la première doctrine serait réalisable, enfin à mon avis, si nous étions dans une économie unifiée avec une

seule monnaie mondiale. Et on pourrait imaginer qu'à terme les taux à court terme rejoindraient ceux à long terme. On n'en est pas encore là et fort heureusement, ce qui peut laisser penser que le choix qui est fait est un choix de raison et qui devrait se vérifier sur l'avenir.

Jean-Jacques PARIS :

On partage tous l'idée que les efforts faits par les uns et les autres permettent aujourd'hui d'avoir un encours de dette raisonnable. Il nous ouvre des perspectives pour pouvoir développer nos investissements, ce qui est bien. Il y a tout le travail qui a été fait, mais j'associerais l'ensemble des contribuables girondins, parce que qui dit désendettement dit forcément effort fiscal des familles et des entreprises qui nous ont permis d'avoir une épargne et un autofinancement.

Jean-Pierre CHALARD :

Yves Lecaudey nous dit en quelque sorte que l'on gagne de l'argent en étant attentif et en gérant notre dette. Cela a toujours été fait, mais depuis quelques années on le fait sûrement mieux, et c'est souvent dans des moments difficiles que l'on se penche sur ce problème. Donc je pense que cela aurait toujours dû être, dans n'importe quelle collectivité, un acte tout à fait naturel de gérer sa dette.

En ce qui concerne les crédits à court terme qui sont au plus bas, et même qui risquent de baisser, j'associe cela aux intérêts qui sont donnés aux épargnants. Car aujourd'hui le taux de l'épargne est très bas. Et à ce moment-là quand le crédit de l'épargne est bas cela engendre soit une augmentation de la consommation, puisque ce n'est plus la peine, en quelque sorte, de faire de l'épargne, ou alors de se diriger totalement vers la bourse, parce qu'on sait très bien que c'est à ce stade là où l'on a le plus de rémunération. Les courts termes et les longs termes vont se dissocier, mais j'ai connu des taux à court terme, il y a quelques années de cela, qui étaient déjà aussi élevés que le long terme. En quelque sorte, je ne suis pas un économiste, mais je me souviens quand on avait un peu d'inflation, il semblait que l'on vivait mieux qu'aujourd'hui, où tout le monde dit qu'il nous faut une maîtrise presque pratiquement à zéro de l'inflation. Et en ce qui concerne d'ailleurs tous les gens qui sont dans la finance, ceux qui prévoient l'avenir, moi j'ai modestement travaillé trente-deux ans dans une banque, je dois dire qu'ils se sont toujours trompés.

Jacques FERGEAU :

Je voulais dire à notre ami Jean-Pierre Chalard que si on peut gérer la gestion de la dette c'est parce qu'il y a eu une baisse des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt ayant baissé cela nous a permis de renégocier les emprunts. Il n'y aurait pas eu de baisse de taux d'intérêt, il était difficile de renégocier des emprunts car cela n'aurait pas été intéressant. Cela nous a permis de baisser les frais financiers et les encours de dette ; donc c'est là la différence.

Yves LECAUDEY :

D'une part, on dispose depuis dix - douze ans d'outils de financement, d'appareils des prêts, aussi bien de la part des prêteurs que de la part des emprunteurs en possibilité d'analyse, plus ou moins sophistiqués, mais en tout cas qui peuvent être performants pourvu que l'on ait

la compétence technique et la disponibilité en interne pour contrôler. C'est le dispositif qui a été mis en place.

Deuxièmement, pourquoi ne l'a-t-on pas fait plus tôt ? Vous me rendrez cette justice que vous m'entendez à chaque présentation de budget, au nom du Président, dire : "désendetter chaque fois qu'on le peut, c'est le meilleur moyen d'éviter l'appel à la fiscalité pour couvrir les annuités d'emprunts le lendemain et garder la fiscalité pour ménager de l'épargne nette". Cela fait quand même quelques années que nous faisons cet exercice, avec la conjugaison du talent et de la disponibilité de nos services et d'une situation intéressante.

Alors je n'entrerai pas dans le conflit : faut-il de l'inflation ou pas ? Parce que cela fait cinquante ans que j'en entends parler. Je signalerai, pardon pour la parenthèse quand même, que si on ne veut pas dépendre de l'inflation pour gérer son pays ou pour l'Europe, il aurait peut-être fallu penser, comme nous avons été quelques-uns à le rappeler, à ne pas prévoir une constitution européenne avec l'indépendance totale de la banque centrale européenne qui a fait de la parité de l'Euro et de la non inflation, on vient de le voir avec le relèvement de ses taux de 0,25 points supplémentaires. Il faut être cohérent dans la continuité de nos pensées et de nos actes.

Je réponds à Jean-Jacques Paris. Quand on a des niches d'espoir ou de satisfaction, le vase à moitié vide ou à moitié plein, on est toujours devant le même contexte dont Gramsci, le philosophe marxiste, disait que c'était le choix entre le pessimisme de l'intelligence ou l'optimisme de la volonté. Mais il reste que nous avons désendetté, y compris, et surtout d'ailleurs si vous reprenez les chiffres, dans les années où nous avons été à zéro de fiscalité, zéro point. Et je me souviens d'avoir présenté un emprunt ici en disant : "investir plus en empruntant moins". C'est la traduction que nous avons aujourd'hui, et il ne faut pas se glorifier, parce que lorsqu'on travaille avec des prêts, on est tributaire du marché, on peut aussi se tromper. Mais on n'a pas fait payer au contribuable girondin le désendettement, d'autant plus que les contribuables sont concernés par l'un et par l'autre, et qu'à la limite, pour être tout à fait cohérent Jean-Jacques Paris avec vous, je préfère quand même, à la différence de ce que fait le Gouvernement aujourd'hui, un endettement maîtrisé et dont le poids est supporté par la génération qui emprunte, qu'un endettement dissimulé et exagéré dont le poids sera supporté par les générations qui nous suivent. C'est aussi l'exercice que nous avons fait.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**AJUSTEMENT DE L'ACTIF DU DEPARTEMENT
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

Le rapprochement de l'inventaire des biens de la collectivité, tenu par l'ordonnateur et de l'actif du Comptable, a mis en évidence un certain nombre de discordances qu'il convient de régulariser, tant au niveau du Budget Principal que des Comptes Annexes.

Il est proposé de sortir de l'actif des immobilisations renouvelables acquises avant 2001 ainsi que les biens qui ne sont plus physiquement présents, de prononcer le transfert de propriété du premier équipement en matériel et mobilier des collèges restructurés ou nouvellement ouverts, et de préciser la durée d'amortissement à retenir pour certains éléments de patrimoine, en complément de nos précédentes délibérations en la matière.

Ces opérations se traduisent par des mouvements d'ordre (soit 5,1 M€ pour le budget principal et 0,86 pour les comptes annexes) qui n'affectent pas l'équilibre des budgets.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

FINANCEMENT DU SDIS POUR 2006

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Le Budget de fonctionnement du SDIS composé à 80 % de frais de personnel, enregistre cette année une augmentation de l'ordre de 4,8 %. Cette augmentation résulte notamment de la prise en compte de certaines mesures de portée nationale touchant aux ressources humaines, identiques à celles qui affectent la fonction publique territoriale (refonte des échelles, augmentation de l'indice minimal), ainsi que des mesures catégorielles (prestation de fidélisation et dispositif de fin de carrière). De plus, le Conseil d'Administration s'est engagé dans une politique d'aménagement du temps de travail qu'il souhaite poursuivre en créant 50 postes. De fait, les frais de personnel enregistrent une évolution de 4,6 % par rapport à l'année 2005.

Par ailleurs, la hausse du carburant, même si elle se calme sur ces derniers jours, a un impact non négligeable sur un service fortement consommateur en la matière ; les prévisions font état d'une évolution de 4,2 %.

En dernier lieu, signalons que la modernisation des équipements sera complétée au travers de la centralisation de l'alerte, du parc roulant ou immobilier. C'est ainsi que 4,1 M€ seront consacrés à des opérations exceptionnelles concernant la refonte des infrastructures radio (terminaux, GPS, matériel, liaison CODIS / Préfecture etc.) ; l'acquisition de matériel roulant est prévue à hauteur de 5,5 M€. Au chapitre des immobilisations, 19,2 M€ sont destinés à des travaux d'extension ou de construction, notamment Bassens, Créon, Libourne et Castillon.

Au final, la part de financement incombant aux Collectivités représente 127,8 M€ ; la quote-part des Communes et EPCI dont la progression est limitée au niveau de l'inflation (soit + 1,78 %) s'établit à 62 M€, laissant à la charge de notre Collectivité 65,75 M€ (soit + 8,6 % par rapport à 2005).

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

C'est un dossier que l'on a déjà évoqué à plusieurs reprises pendant cette session. Le budget de fonctionnement du SDIS, on l'a dit déjà depuis longtemps, est composé à environ

80 % par des charges de personnel. Vous en connaissez les raisons. Les régimes de travail d'astreinte, de permanence, que la direction départementale, et je tire un coup de chapeau au directeur départemental, et je pense que le Président du S.D.I.S. sera d'accord avec moi, pour le courage et la lucidité avec lesquels il essaie d'aménager ce qui peut l'être, ce qui n'est pas toujours évident. Le résultat porte sur les rythmes de travail. Cela a soulevé quelques problèmes l'année dernière dans le Sud Gironde. Je dis à mes collègues pour que l'on soit bien clair, parce que je m'étais un peu irrité l'année dernière, que l'on vient de faire la même chose dans le groupement Nord Ouest, c'est-à-dire chez moi, que j'ai assisté aux mêmes tentatives de déstabilisation, cela a duré 24 heures avec une mise au point dans la presse. Et nous sommes tous traités de la même manière, on verra bien ce que cela donne au résultat, on sera vigilants, mais il n'y a pas eu des politiques différentes de territoires, cela aussi est à l'actif du directeur du S.D.I.S.

Les salaires et la courbe de GVT subissent les augmentations, ne prenez pas cela comme une volonté de polémique, mais chaque fois qu'ils vont trouver, ces pompiers en délégation, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, je suis inquiet, parce que c'est le rôle peut-être de tout Ministre qui arrive de faire des concessions ou de leur accorder les améliorations qu'ils demandent, mais je sais qu'à la sortie, cela va être imputé sur notre budget et nos impôts. C'est pour cela que je suis inquiet. Je ne m'occupe pas du relationnel. Mais en résultat je sais que cela coûte, les créations de majors, bref... Je ne polémique pas, je fais du simple constat. D'ailleurs au fond de vous vous avez dû faire le même quelque fois.

Les frais de personnel qui représentent 80 % du budget augmentent ainsi de 4,6 %. Je cite de mémoire, le budget de fonctionnement du S.D.I.S., cela doit être 150 M€, et 80 %, cela fait 120 M€, quand vous dérapez de 5 % sur 120 M€ cela fait 6 M€ tout de suite. Comme par hasard c'est le différentiel supplémentaire que nous mettons en participation au contingent du S.D.I.S.

En plus le S.D.I.S., comme tout service, mais lui il a été encore plus gâté, il fait face aux augmentations de carburant. Il n'est pas question de laisser les véhicules au garage. Il a les difficultés que nous commençons tous à avoir dans nos grosses collectivités pour obtenir des compagnies qu'elles veulent bien souscrire des contrats d'assurance sur le parc roulant. C'est nouveau aussi, les compagnies qui seraient assurées, c'est de plus en plus difficile de trouver un nombre suffisant de compagnies pour répondre aux appels d'offres, grosses collectivités et moyennes. Nous complétons bien sûr la modernisation des équipements, le centre technique d'alerte, il n'y a pas de changement dans la politique menée par le S.D.I.S. Les cinquante postes qui sont prévus cette année, ce n'est pas la dernière étape, mais on arrive au terme des recrutements consécutifs, il en restera une année encore. Bref, les collectivités vont devoir mettre la main à la poche pour 128 M€ pour participer au budget des pompiers. Le seul problème, et vous le savez, c'est que depuis trois ans, les contributions des communes et EPCI, c'est-à-dire toutes les communes, toutes les communautés de communes, pour autant qu'elles aient pris compétence, en tout cas les communautés d'agglomération, dont la CUB, ont leur participation figée, indexée sur l'augmentation du coût de la vie. Quand il n'y a pas d'inflation cela ne fait pas une grosse augmentation de leur participation. Mais comme le budget du S.D.I.S. augmente beaucoup plus, le différentiel est comblé par le Département ; il est cette année de 6 M€, ce qui fait que nous en sommes, on le subit, on l'accepte, à 65,750 M€.

Il y aura une dernière opération, j'en dis un mot parce qu'on en parlera au budget, c'est que le S.D.I.S. était éligible à la D.G.E. première part, et puis tout d'un coup cela disparaît et cela va être fondu dans la D.G.E. des départements. Or avec la réforme de la D.G.E., nous risquons d'avoir une perte de 1 M€ passé, sauf que le S.D.I.S. va se tourner vers nous pour nous dire que vous avez touché la D.G.E., il faudra la rembourser, et là il y a une discussion entre eux, puisque le plancher est à 350 000 € et le plafond à 500 000 €, cela risque d'être fondu dans la part de D.G.E. que nous ne recevrons pas.

En tout cas voilà la sanction 65,750 M€, en augmentation par rapport à l'an dernier de 8,6 % par simple application des textes. Ils sont inscrits au projet de budget, mais ce n'est pas la taxe spéciale sur les contrats d'assurance qui était faite pour supporter en partie les surcoûts supportés par les budgets départements pour les SDIS. Quoi qu'il en soit, nous sommes passés de 33 M€ en 1999 à 66 M€ en 2005. Voilà l'effort continue du Département pour le S.D.I.S., avec en point de mire 2008 où la totalité du budget du S.D.I.S. sera imputée aux budgets départementaux sans que l'on sache comment seront faites et à quel niveau les compensations.

Alain DAVID :

D'abord des remerciements à tous les administrateurs, les membres de notre assemblée qui participent au conseil d'administration du S.D.I.S. Le S.D.I.S. est devenu une administration très importante de 2700 volontaires, 1700 sapeurs pompiers professionnels, 300 administratifs. On voit bien que cumulé c'est une organisation importante. Une centaine de casernes réparties sur l'ensemble du Département. Une gestion au quotidien à la fois complexe mais facilitée à la fois par l'engagement, la loyauté et l'exemplarité du service du directeur départemental du S.D.I.S., Jean-Paul Decellières qui est exemplaire à la fois dans sa loyauté et dans ses compétences, et qui amène notre S.D.I.S. à la fois à être un service public très moderne et au service du public.

Aujourd'hui nous avons surpassé et dépassé l'ensemble de toutes les tensions qui pouvaient exister, il y a encore un certain nombre d'années, notamment au niveau du personnel. Je crois que l'on a réussi à la fois à apaiser l'ensemble des tensions que nous pouvions rencontrer, et aujourd'hui nous sommes opérationnels. On le voit, lorsque nous mettons en place un certain nombre de réformes. La dernière, Yves Lecaudey en a parlé, c'est la mise en place d'un régime de 12 heures sur l'ensemble du secteur du Médoc, où nous utilisons les professionnels en période diurne, et nous donnons toute leur place aux volontaires pendant les périodes nocturnes et également pendant les week-end. C'est-à-dire nous allons renforcer le volontariat sur le Département et donner toute la place aux volontaires, puisque là c'est une action citoyenne que font un certain nombre de girondins et de girondines. Il y a de plus en plus de femmes qui sont sapeurs-pompiers volontaires, et nous leur donnons toute leur place. On sent bien une relance du volontariat sur notre Département. Tout le monde va s'y retrouver en efficacité également et sur le plan opérationnel.

Merci également au premier vice-président, Yves Lecaudey, qui est toujours présent. Entre les CAP, c'est une organisation très complexe qui nécessite beaucoup d'engagement et beaucoup de temps de la part des conseillers généraux qui sont membres du conseil d'administration, que je remercie aussi. En tout cas merci pour l'engagement du Conseil Général qui est le plus gros contributeur du S.D.I.S. de notre Département.

M. LE PRESIDENT :

Et on vous fait confiance pour le dire. Merci à Alain David.

Alain LEVEAU :

Yves Lecaudey vient de nous dire qu'en 2008 c'est le Conseil Général qui prendra tous les frais du S.D.I.S., mais jusqu'en 2008 les communes participent malheureusement, et on vient d'apprendre par la nouvelle loi d'orientation budgétaire de l'Etat les grandes villes vont descendre de 52 F par habitant, je le dis en francs, et tomberaient à 32 F par habitant, et que les petites communes passeraient de 17 F à 32 F. Alors je me demande comment vont faire les petites communes pour payer la taxe de capitation, puisque déjà on était étranglé par le RPI. Je ne sais pas comment on va faire. Je pose la question à Yves Lecaudey ?

Yves LECAUDEY :

Je crois, lors des orientations budgétaires, vous avoir alerté là-dessus, puisque l'information venait de tomber, et je n'ai pas confirmation, je ne sais pas où cela en est, dans la LOLF, nous n'avons pas la confirmation de la loi des finances, et j'appartiens aux petites communes comme vous. Mais dans le même temps, on a assisté depuis des années à des communes en exigence de matériel, de service, de rapidité du service, de disponibilité, qui étaient d'autant plus exigeantes qu'elles participaient peu au budget pour mettre en place ce dispositif. On a pris de mauvaises habitudes, et si la perspective d'une participation exagérée nous ramenait un peu au sens du réalisme économique, cela ne serait pas plus mal.

Pour le reste, si cette loi passe, quelle est la sanction ? A l'heure actuelle un habitant de la C.U.B. paie 50 € de contingent par an, et un habitant des autres communes paie 14 €, et le différentiel de 14 € à 50 €, serait partagé à parité, 50/50, c'est-à-dire que la C.U.B. ne paierait plus que 32 € et les autres communes paieraient également 32 €, pour mettre à parité tous les citoyens de ce pays sur un service départemental. Je ne suis pas en mesure de dire que cette loi a été soumise au Parlement, c'était le projet. Je vous en ai parlé lors des orientations budgétaires. Mais c'est vrai que les grandes collectivités râlent sur le coût, même si on l'a vécu ici, le budget énorme du S.D.I.S. de la Gironde est la conséquence de reprises d'habitude du corps des pompiers de la C.U.B. où on était en avantages, en rémunération, en rythme de travail au-delà des contraintes. Tout ceci s'est harmonisé, dans un climat assez sain pour qu'il soit signalé, mais maintenant que l'on a harmonisé ceci, on voudrait du côté de ceux qui estiment payer trop harmoniser les participations, cependant que ceux qui payaient beaucoup moins mais qui ne se rendaient pas compte qu'ils avaient finalement le même service, voudraient bien conserver le service sans qu'il y ait une adaptation. A mon avis, je ne sais pas, la parité cela me semblerait exagéré parce qu'à proximité du centre en moyenne d'intervention, il y a un relatif privilège pour les grandes agglomérations qui peut justifier une différence de participation. Mais d'un autre côté pour un service de défense payé par les uns à 14 € habitant et pour les autres à 50 €, il y a de quoi s'interroger suivant la collectivité à laquelle on appartient.

Jean-Pierre CHALARD :

Pour la parité, je suis d'accord. Mais je regarde ce qui se passe chez nous, nous n'avons que des volontaires, et les communes font des efforts avec ces volontaires et même

les embauchent. J'en ai deux chez moi, ils sont à la disposition. On fait des efforts, c'est indirect bien évidemment, mais à la limite on n'aurait presque pas besoin de ces gens-là et c'est par solidarité qu'on le fait. Donc il faut tenir compte de tout cela au niveau de la parité.

M. LE PRESIDENT :

Ils ne jouent pas dans l'équipe de rugby ?

Jean-Pierre CHALARD :

Pas ceux là.

Nicolas FLORIAN :

Il faudra se poser la question du rôle de "l'usager" du service incendie. A l'époque où j'étais titulaire au conseil d'administration, maintenant je n'y suis plus, je suis suppléant, donc je suis moins sollicité, on avait parlé de faire payer par exemple : la mamie qui a son chat dans l'arbre, etc.

Yves LECAUDEY :

C'est en cours.

Nicolas FLORIAN :

Second point, on a des départements limitrophes qui doivent être soumis aux mêmes contraintes. A-t-on envisagé des partenariats, des mutualisations de matériel sur des zones limitrophes qui couvriraient deux départements ? Je pense au Lot et Garonne, la Dordogne, les Landes.

Alain DAVID :

Il existe des liens très étroits entre les S.D.I.S. des cinq départements d'Aquitaine et plus élargis également à Poitou Charente, avec la Charente Maritime et la Charente. Nous entretenons des liens très étroits. La mutualisation est à la fois relativement compliquée, mais ce sont plutôt des coopérations que nous avons engagées sur toutes les zones tampons, et même à la limite des échanges de secteur par exemple avec la Dordogne, où dans le secteur de Sainte-Foy, compte tenu de la limite départementale qui est assez compliquée, nous avons un échange d'intervention qui est beaucoup plus efficace, et avec les Landes une collaboration qui est relativement importante avec le Président Robert Cabé. Ce sont des accords de coopération qui fonctionnent très bien. Il en est de même avec la Charente Maritime et la Charente.

En ce qui concerne les nids de guêpes, etc., toutes les interventions qui coûtaient beaucoup, qui posaient de grosses difficultés sur le plan des effectifs et de la sollicitation du S.D.I.S., nous avons décidé en conseil d'administration de les rendre payantes. Les intéressés reçoivent des factures chaque fois qu'ils nous sollicitent lorsqu'il ne s'agit pas de secours à personne ou de protection des biens, mais où il s'agit d'autres actions qui pourraient être réalisées par d'autres intervenants.

Jacques FERGEAU :

Par rapport à ce que vient de dire Yves Lecaudey sur les assurances du S.D.I.S., il y a de gros problèmes pour trouver des compagnies qui assurent le S.D.I.S. Et par rapport aux collectivités, nous avons les mêmes problèmes au niveau du Conseil Général au niveau des appels d'offres. Les compagnies se sont mises d'accord pour ne pas répondre aux appels d'offres des collectivités. Nous avons trois lots à la dernière commission d'appel d'offres, et nous avons eu une seule réponse sur un seul lot. On le retrouve dans d'autres collectivités. Actuellement nous avons un gros problème pour trouver des compagnies, et les courtiers ont ces mêmes problèmes-là, ils ne trouvent pas les compagnies pour pouvoir assurer. Cela se pose au niveau du S.D.I.S. et de notre collectivité et dans d'autres collectivités. Le directeur de la concurrence et des prix était là, il a pu le constater, et il nous confirmait qu'il avait le même problème dans d'autres collectivités.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**INFORMATIQUE, TELECOMMUNICATIONS
ET SYSTEME D'INFORMATION**

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

Les projets 2006 se mobiliseront autour des Lois de Décentralisation (Personnels TOS et Prestation Compensatoire du Handicap) et de la dématérialisation (marchés et délibérations). Cinq programmes constituent le budget :

LES ETUDES ET PROJETS INFORMATIQUES : comprennent le projet IRHIS de gestion des ressources humaines, avec surtout la mise en place des Lois de Décentralisation, l'évolution du logiciel financier Grand Angle dans sa version Web, la poursuite de la dématérialisation des délibérations, de l'informatisation autour du logiciel Anis avec la gestion RMI/RMA, et surtout la PCH, la refonte du système de gestion de la BDP, le projet de pilotage stratégique et la refonte du site internet de la collectivité.

LES SYSTEMES ET RESEAUX verront en 2006 la rénovation du réseau local Mériadeck et la réalisation d'un réseau de stockage et de sauvegarde.

LA BUREAUTIQUE : l'effort de renouvellement de matériel consenti en 2005 sera suivi d'une période plus calme en matière d'investissements ; toutefois, l'augmentation du parc (il a été multiplié par 2,5 en l'espace de six ans) suppose une infrastructure importante et complexe.

LES TELECOMMUNICATIONS : malgré une baisse des coûts unitaires, le budget est en constante progression du fait d'un recours banalisé à ce type de communication.

LA MAINTENANCE DES MATERIELS ET LOGICIELS : regroupe les crédits nécessaires au bon fonctionnement de toutes les applications utilisées, volume que l'on ne verra baisser qu'après un effort constant de mutualisation et standardisation des équipements.

Pour l'ensemble de ces programmes, le budget représente 1,14 M€ en AP et 7,37 M€ en CP, amortis par une recette de 0,15 M€.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET TELEPHONIE MOBILE EN GIRONDE

Rapporteur : Anne-Marie KEISER

Mesdames, Messieurs,

SOUTIEN AUX PROJETS ET INITIATIVES TIC

Dans le cadre de la délibération du 16 décembre 2003, le Conseil Général de la Gironde propose de continuer le soutien des initiatives des Communautés de Communes et des Communautés d'agglomération, qui développent des projets mettant en oeuvre des usages et des services numériques. Il s'agit notamment de la création de sites intranet et internet, de soutien aux études préalables et de soutien à l'investissement lié à l'infrastructure.

TELEPHONIE MOBILE

Par ailleurs, pour assurer la couverture de l'ensemble du Département par la téléphonie mobile, le Conseil Général de la Gironde a lancé un plan en deux phases de couverture des zones blanches. La présente délibération porte uniquement sur la phase 1.

L'année 2005 a permis de trouver les sites pour la réalisation des pylônes et d'attribuer le marché public de travaux. Sept stations seront construites pour un montant total de l'opération de 470 966,65€ HT.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'inscrire au BP 2006 les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces actions qui s'élèveront à 248 800 € en AP et 654 800 € en CP en dépenses et 306 128.33 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Luc GLEYZE :

Je voudrais simplement remercier le Conseil Général pour cette action. Le canton de Captieux qui est le moins peuplé de Gironde, bénéficiera dans le premier trimestre 2006, grâce à ces engagements de crédits, de la mise en place de quatre pylônes qui permettront une couverture correcte en téléphonie mobile de ce canton. Un canton vaste et à la densité faible, mais dans lequel un certain nombre de problèmes se posent à l'égard de cette absence de téléphonie mobile, notamment des problèmes de sécurité lors de travaux en forêt ou de

déplacements de pompiers, de médecins, etc. C'est pour nous une action très importante et je tenais à vous en remercier.

Jean-Pierre CHALARD :

Je remercie le Conseil Général de cette action, mais je demanderai, on a dit que c'était la première phase, à quand la deuxième phase, car à l'extrême Est du Département le canton de Sainte-Foy a encore quelques difficultés dans des bourgs importants, tels que Les Lèves, Eynesse, Margueron, où cela passe très mal. Il faut chercher les endroits, les buttes, et cela gêne beaucoup nos administrés.

Yves LECAUDEY :

Il nous tarde encore plus qu'à vous, parce que la deuxième phase doit être normalement totalement financée par les opérateurs, à la différence de la première où le Département est obligé de s'impliquer. Par conséquent nous sommes aussi pressés que vous.

Anne-Marie KEISER :

Simplement je voudrais apporter une précision sur la première phase, où nous avons aujourd'hui toutes les déclarations de travaux. Nous pourrions démarrer les chantiers en début d'année pour une livraison fin janvier, cela va aller très vite. Seul un pylone est un peu retardé, c'est celui de Goualade pour des problèmes de livraison de matériel.

Pour ce qui concerne la deuxième phase, je confirme ce que disait Yves Lecaudey. La deuxième phase qui concerne huit communes ne sera pas prise en charge par le Conseil Général mais par les opérateurs. C'est un CIADT, celui de décembre 2003, qui a pris cette décision. Il faut que les opérateurs y mettent un peu de bonne volonté, on comprend qu'ils ne soient pas forcément tous très attirés ou très volontaires pour aller sur des zones où la rentabilité ne sera probablement pas au rendez-vous. Mais enfin la première phase était liée au fait que la deuxième phase devait être faite par eux.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE